

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/07/2024 - 102370 - 2019 B 30781 - 878 982 792 - 76 REAUMUR

Désignation de l'entreprise 76 REAUMUR										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 76 RUE REAUMUR 75002 PARIS																	
SIRET		8	7	8	9	8	2	7	9	2	0	0	0	1	1		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		2							
												Exercice N clos le		31/12/2022			
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012											
			Autres *	014	2 259	016	1 677		582								
	Immobilisations corporelles *			028	285 339	030	126 075		159 264								
	Immobilisations financières * (1)			040	14 490	042			14 490								
	Total I (5)			044	302 088	048	127 752		174 336								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052										
		Marchandises *			060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066											
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	248 729	070			248 729								
			Autres * (3)	072	3 000	074			3 000								
	Valeurs mobilières de placement			080		082											
	Disponibilités			084	65 152	086			65 152								
	Charges constatées d'avance *			092		094											
	Total II			096	316 880	098			316 880								
	Total général (I + II)			110	618 968	112	127 752		491 216								
PASSIF												Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120			10 000								
	Ecart de réévaluation					124											
	Réserve légale					126			1 000								
	Réserves réglementées *					130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131		)	132	10 769							
	Report à nouveau					134											
	Résultat de l'exercice					136			23 092								
	Subventions d'investissement					137											
	Provisions réglementées					140											
	Total I					142			44 861								
Provisions pour risques et charges					Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			219 329								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166			7 253								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					169	138 340	)	172	219 774							
	Produits constatés d'avance					174											
Total III					176			446 355									
Total général (I + II + III)					180			491 216									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 957									
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme à l'originale

DAD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 76 REAUMUR

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214 23 413
		Services *		217		218 269 417
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	546
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	293 376
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	21 285
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	175 479
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 819	244	3 279
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	46 511
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	19
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	246 574
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	46 802
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	3 012
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	16 624
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	4 075
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	23 092
B - RÉSULTAT FISCAL					312	23 092
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	4 075
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	613		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	617		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	27 167
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	27 167

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers actionnaires,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

1. Activité de la société

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents qui vous ont été communiqués, l'exercice clos le 31 Décembre 2023 fait ressortir un chiffre d'affaires net de **263 559 €**.

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à **0 €** pour cette année.

2. Résultat et affectation

Cet exercice a vu la réalisation d'un bénéfice comptable de **22 231€** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **1 231€**.
- En dividende pour **21 000€**.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

néant



4. Dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2022.

Les résolutions qui vous ont été soumises, correspondent à ces propositions, nous espérons qu'elles rencontreront votre agrément et que vous donnerez à votre président quitus de sa gestion au titre de cet exercice.

Fait à Paris,

Le 02 avril 2024

LA PRESIDENCE.



76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

Rapport Spécial de la Présidence sur les Opérations visées par L'article L227-10 du Code de Commerce du 02 avril 2024

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visées à l'article, n'est intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Président



76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 avril 2024

A quatorze heures,

Les actionnaires de la SAS **76 REAUMUR**, au capital de **10 000 €** divisé en 10 000 actions de **1 €**, chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la présidence.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés :

Monsieur David KNAFO, préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
- Rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdits comptes, conventions et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat,
- Rémunération de la présidence.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.



Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **22 231€**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté un bénéfice comptable de **22 231€** décide de l'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **1 231€**.
- En dividende pour **21 000€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les rémunérations prises à ce titre par la présidence, et qui s'élèvent à **0 €** au titre de l'exercice 2023.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier pour 2024 la rémunération de la présidence, et se réserve la possibilité d'y apporter modification au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 45, et tous les actionnaires ont signé le présent procès verbal après lecture.

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

TEXTES DES RESOLUTIONS VOTEES A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 avril 2024

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **22 231€**, elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice comptable de **22 231€**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **1 231€**.
- En dividende pour **21 000€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolutions votées

